

*Bureau syndical du  
 19 Novembre 2020*

**DELIBERATION N° 2020-11-085**

***Autorisation de signature de marché- Accord cadre relatif à la mise à disposition enlèvement, remplacement et transport de bennes issues des sites du Syvadec de l'Extrême Sud- 4 lots***

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt, le dix-neuf à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le treize novembre deux mille vingt par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Don-Georges, Président. Monsieur Etienne FERRANDI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	13	13	

**Présents :**

GIANNI Don Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme et BRUZI Benoît.

**Absents :**

MATTEI Jean-François, GUIDONI Pierre et MARCHETTI François-Marie.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **24/11/2020**  
 et de la publication de l'acte le: **24/11/2020**



Pour le Président, par délégation,  
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20201119-2020-11-085-DE  
 Date de télétransmission : 24/11/2020  
 Date de réception préfecture : 24/11/2020

**Monsieur le Président expose,**

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services a été passée selon une procédure avec négociation, conformément à l'article R.2124-3 du Code de la commande publique dans la mesure où elle fait suite à une précédente consultation déclarée infructueuse par la Commission d'Appel d'Offres du 15/10/2020 en raison du caractère inacceptable de la seule offre déposée.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes sans minimum, ni maximum. Cette consultation est allotie géographiquement en 4 lots :

Lot 1 : Quai de transfert du Tri et recyclerie de Sainte Lucie de Porto Vecchio

Lot 2 : Recyclerie de Porto Vecchio

Lot 3 : Recyclerie de Bonifacio

Lot 4 : Recyclerie de Figari

La période initiale est de 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois tacitement. Les dépenses seront imputées en fonctionnement article 611.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis à la suite de l'analyse des offres reçues selon les critères de choix annoncés dans le dossier de consultation.

Il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord-cadre de mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport de bennes issues des sites du Syvadec de l'Extrême Sud, relatives aux 4 lots géographiques suivants :

Lot 1 : Quai de transfert du Tri et recyclerie de Sainte Lucie de Porto Vecchio, avec le groupement d'entreprises groupement AGOSTINI / MALAGOLI / FRANCISCI / GIRASCHI, pour un montant estimatif de 178 806 € H.T.

Lot 2 : Recyclerie de Porto Vecchio, avec le groupement d'entreprises groupement AGOSTINI / MALAGOLI / FRANCISCI / GIRASCHI, pour un montant estimatif de 199 170 € H.T.

Lot 3 : Recyclerie de Bonifacio, avec le groupement d'entreprises groupement AGOSTINI / MALAGOLI / FRANCISCI / GIRASCHI, pour un montant estimatif de 107 509 € H.T.

Lot 4 : Recyclerie de Figari, avec le groupement d'entreprises groupement AGOSTINI / MALAGOLI / FRANCISCI / GIRASCHI, pour un montant estimatif de 71 261,74 € H.T.

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1

VU le Code de la commande publique

VU la délibération 2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération 2020-08-057 du 18 août 2020 portant élection de la commission d'appels d'offres

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2020

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

***A l'unanimité :***

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président ou son représentant à signer les pièces contractuelles des quatre lots de l'accord-cadre de mise à disposition enlèvement, remplacement et transport de bennes issues des sites du Syvadec de l'Extrême Sud avec, relatives aux 4 lots géographiques suivants :

Lot 1 : Quai de transfert du Tri et recyclerie de Sainte Lucie de Porto Vecchio, avec le groupement d'entreprises groupement AGOSTINI / MALAGOLI / FRANCISCI / GIRASCHI

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20201119-2020-11-085-DE  
Date de télétransmission : 24/11/2020  
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Lot 2 : Recyclerie de Porto Vecchio, avec le groupement d'entreprises groupement AGOSTINI / MALAGOLI / FRANCISCI / GIRASCHI

Lot 3 : Recyclerie de Bonifacio, avec le groupement d'entreprises groupement AGOSTINI / MALAGOLI / FRANCISCI / GIRASCHI

Lot 4 : Recyclerie de Figari, avec le groupement d'entreprises groupement AGOSTINI / MALAGOLI / FRANCISCI / GIRASCHI

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Don Georges GIANNI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20201119-2020-11-085-DE  
Date de téléransmission : 24/11/2020  
Date de réception préfecture : 24/11/2020